

Questions orales

M. Broadbent: Monsieur le Président, ce que je propose maintenant, comme je le ferais en toute autre occasion, c'est que le gouvernement fédéral n'ait recours qu'aux pouvoirs qui lui ont été conférés. Tant le gouvernement fédéral que les provinces ont compétence en cette matière. C'est dans la loi fédérale que figurent les mots «intégralité» et «accessibilité». Le gouvernement fédéral aurait pu inscrire certaines opérations dans la loi, s'il l'avait voulu. Je ne demande même pas au ministre qu'il le fasse.

Le ministre a fait allusion au fait que les opérations pour le cancer, par exemple, ne figurent pas dans la loi. Certains hopitaux canadiens n'ont pas dit qu'ils excluraient en principe les opérations pour le cancer, mais ils ont pourtant déclaré qu'ils excluraient les avortements. Ils ont ainsi décidé d'aller à l'encontre des dispositions d'intégralité et d'accessibilité, qui sont, à mon avis, du ressort du gouvernement fédéral.

Le gouvernement montrera-t-il franchement la voie dans ce débat ou se contentera-t-il de se cacher derrière une vieille loi, interprétée dans le sens où le ministre le veut? Qu'il y donne une interprétation plus large ou qu'il modifie la loi pour offrir à toutes les Canadiennes l'accessibilité à laquelle elles ont droit.

M. Beatty: Monsieur le Président, ce que le député nous demande de faire équivaut ni plus ni moins qu'à violer la Constitution du Canada, qu'il nous incombe au contraire de protéger. . .

M. Broadbent: Mais pas du tout. N'avez-vous pas entendu la question?

M. Beatty: Le député a posé sa question. Nul doute, monsieur le Président, que j'ai le droit d'y répondre. Notre devoir est de faire respecter la Constitution du Canada, qui prévoit que la responsabilité première de la prestation de services de santé relève des provinces. Le député convient que la Loi canadienne sur la santé n'exige pas des provinces qu'elles offrent tel ou tel service de santé, y compris les services qui visent à sauver des vies. Ce que le député propose, c'est de faire fi de la Constitution. . .

M. Broadbent: C'est absurde!

M. Beatty: Monsieur le Président, le député devrait écouter ma réponse. Il demande qu'on fasse fi du partage de compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces, qu'on envahisse un secteur qui relève des provinces et, de ce fait, qu'on mette en péril la constitutionnalité même de la Loi canadienne sur la santé.

M. Broadbent: Je ne m'attarderai pas à ce que dit le ministre. Il sait pertinemment que je n'ai pas proposé de violer la Constitution. Ce que je dis au ministre, c'est de soumettre ma proposition à la Cour suprême. J'accepterai sa décision si le ministre l'accepte.

[Français]

Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au ministre de la Justice. Selon la Cour suprême, les femmes canadiennes ont le droit d'avoir accès à un avortement, sans qualification, dans toutes les régions du Canada. Mais maintenant, il y a des régions canadiennes qui n'incluent pas cette loi pour les femmes canadiennes.

Alors, je demande donc simplement au ministre de la Justice: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté à la Chambre des communes des changements dans la Loi canadienne sur la santé, qui soient cohérents avec la décision de la Cour suprême de donner à toutes les femmes canadiennes les mêmes droits dans toutes les régions?

M. Beatty: Monsieur le Président, l'honorable député a posé exactement la même question en français qu'en anglais. La réponse est exactement la même chose. On doit, nous tous, respecter la Constitution du Canada.

* * *

[Traduction]

LE SÉNATEUR

M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Banque fédérale de développement et porte sur le cas que nous n'arrivons pas à régler. Vendredi, dans sa mission suicide, le ministre d'État chargé des Petites entreprises a déclaré à la Chambre que les factures échangées entre le sénateur Cogger et la Banque fédérale de développement étaient minimales et n'ont pas nécessairement été portées à l'attention du président.

Mis à part le fait que ces factures s'élèvent à près de 104 000\$, une somme plutôt rondelette, comment le ministre peut-il expliquer la note de service interne de la Banque que j'ai ici et qui dit en partie, à propos des factures de Lapointe Rosenstein, que cette facture a été signée par le président, que celui-ci en a approuvé le paiement, que les factures ont été signées par le président et ainsi de suite? Que faut-il penser de ces informations qui n'ont pas été communiquées au président? Comment le ministre peut-il expliquer ce que son collègue a dit vendredi? Pourrait-il nous donner la dernière version de la vérité dans cette affaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le président de la Banque a fait une déclaration vendredi après-midi dont le député a certainement reçu une copie. Il a